



Test d'admission payant pour une université publique

Par **Azerty35**, le 14/10/2009 à 11:41

Bonjour,

Est-il légal de conditionner l'entrée dans un programme (en l'espèce un master en formation initiale) d'une université publique au passage d'un test **payant** (en l'espèce, le TAGE-MAGE) ?

De plus, la réussite du test dépend en partie de sa préparation. Les annales sont payants.

Par **jeetendra**, le 14/10/2009 à 11:43

bonjour, la réponse est oui, cordialement.